

L'état du dossier « Marseille Eurométropole »

Texte appelé à s'enrichir au fur et à mesure de l'évolution...

Informations, synthèse, réflexions sur la métropolisation

7 janvier 2012

Le projet métropolitain pour Marseille s'inscrit désormais dans le cadre de la loi sur la décentralisation (2013, projet en conseil des ministres désormais début mars) qui prévoyait jusqu'à présente trois "eurométropoles" aux prérogatives élargies : Lille, Lyon et Marseille, le cas du Grand Paris étant traité à part. Au conseil des Ministres du 3 janvier, le Premier ministre a déclaré que la loi « doit également renforcer l'armature urbaine de notre pays, avec la consécration du rôle des métropoles et des dispositions spécifiques à Paris, Lyon et Marseille ».

Il existe pour Lyon un projet porté par le maire (PS) de la ville, Gérard Collomb et le président (UDI) du conseil général du Rhône Michel Mercier : il consacre la quasi disparition du département du Rhône (accord du CG en décembre). La Région y est opposée, sur la question de la répartition des compétences (pôles de compétitivité, enseignement supérieur, économie). Ce projet a été qualifié par *Le Monde* de modèle face aux « cancrs » des Bouches du Rhône.

Le cas de la métropole Aix-Marseille est pour le moins très différent, sur tous les plans : économique, social, urbain, institutionnel.

Le phénomène de métropolisation est un fait géographique, spatial. Il est une des formes de l'évolution tant urbaine qu'économique. Il n'existe pas, en France, de traduction administrative, hors mis les intercommunalités mises en place à la suite de la loi Chevènement, et notamment les communautés urbaines, voire d'agglomération. Les lois réformant les collectivités locales (2010, puis 2013 ou « acte III » de la décentralisation) tentent de mettre en place un statut métropolitain.

Il faut appréhender la métropole sous ses deux aspects : l'aspect urbain, spatial, économique et social d'une part, d'autre part, l'aspect institutionnel.

1/ Métropole : de quoi parle-t-on ?

Le terme de métropole est polysémique. Ainsi, le sens varie selon le moment historique (la métropole antique, l'époque coloniale, la « mondialisation »...), selon l'échelle (le monde, un pays).

Le fait métropolitain, mode dominant de l'extension urbaine du XXI^e siècle, introduit une forte hiérarchie au sein des villes.

La métropolisation désigne le mouvement de concentration de populations, d'activités, de valeur dans des ensembles urbains de grande taille. Les facteurs de la métropolisation sont divers : économies d'échelle et d'agglomération, avantages comparatifs, besoins d'accessibilités aux réseaux (aux échelles nationales et mondiales)... Les métropoles sont les villes gagnantes à l'ère de la globalisation. Il y règne « des flux incessants, éclatés et l'hyper mobilité » [Pinson].

Le phénomène de métropolisation ne se réduit pas à sa dimension démographique. Il doit son ampleur et son originalité à la concentration spatiale des fonctions stratégiques du nouveau système productif : appareils de commandement et de contrôle ; foyers de l'innovation ; accessibilités aux réseaux de communication virtuels ou physiques ; attractivité et poids culturels.

La métropolisation est le produit de la transformation du capitalisme contemporain, que l'on nomme communément - et à tort - mondialisation (ou *globalization*) .

Ces transformations – économiques, sociales et spatiales - ne relèvent nullement d'une évolution économique inéluctable, mais de choix politiques, à savoir les réformes néolibérales à l'œuvre depuis trente ans.

La métropolisation actuelle est la traduction spatiale de ces choix politiques que sont la dérégulation, l'ouverture des

marchés afin de contraindre les évolutions nationales, la désindustrialisation au profit de la tertiarisation et la financiarisation... L'évolution des politiques publiques en France l'illustre parfaitement. Les politiques industrielles et d'aménagement du territoire ont été abandonnées, et dans la dernière décennie, tous les investissements publics ont été concentrés dans les métropoles, qu'il s'agisse du plan campus, des pôles de compétitivité, ou du grand emprunt en particulier.

Ce nouveau système productif induit la métropolisation pour plusieurs raisons. Il nécessite de concentrer les modes de coordination d'une production mondialisée – ce sont bien des produits qui aujourd'hui sont *made in Monde*-, ce qui est devenu possible avec la baisse du coût de transport maritime et la révolution informatique. Dans ce processus, l'innovation occupe une place de choix. Elle implique une grande capacité d'adaptation, ce qui s'obtient « dans des environnements où les tendances se définissent, les innovations se créent, et où les informations sur les produits, les marchés et les technologies circulent » [Pinson].

Enfin, les entreprises sont bien plus libres en matière de localisation de leurs différentes activités. En particulier, elles restructurent leur logistique et utilisent les métropoles comme *hubs* (ou commutateurs).

C'est ainsi que des territoires nouveaux se sont dégagés et sont devenus facteurs de compétitivité entre entreprises. Il s'agit pour l'essentiel des métropoles.

Mais il ne faut pas passer sous silence l'envers du décor. Les métropoles sont aussi les espaces où les inégalités sociales sont les plus grandes. On y trouve les groupes sociaux qui profitent de la mondialisation, et les nouvelles classes populaires, celles des emplois peu qualifiés (service à la personne, ou aux entreprises), mais aussi celles qui ne trouvent pas d'emploi, constituées de migrants ou de la « diaspora de l'économie informelle » [Pinson]. Au centre se trouvent les couches moyennes, écartelées, et qui souvent ne peuvent plus se loger.

Ces différenciations sociales se traduisent dans l'espace métropolitain. Les *gates communities* qui privatisent le bien public pour assurer un « entre-soi » en toute sécurité en offre la version extrême. Nos métropoles françaises n'en sont pas encore tout à fait là ; mais la ségrégation spatiale et sociale est à l'œuvre quand la partie supérieure des classes moyennes investit dans le logement et dans l'école, et quand les classes populaires qui le peuvent fuient les quartiers de relégation pour aller habiter bien plus loin dans l'aire urbaine, là où le foncier et le logement sont moins chers qu'au cœur de la ville. Ces solutions du chacun pour soi ne sont viables ni socialement (faut-il rappeler les explosions sociales des quartiers) ni politiquement (il suffit de se reporter aux votes lors des dernières élections), ni économiquement (incompatibles notamment avec une forte augmentation à venir du prix de l'énergie).

C'est bien pourquoi il est souhaitable pour le mouvement syndical et la FSU de réfléchir à ces questions, d'avancer des propositions et de s'inscrire ainsi dans le débat en cours. La loi sur la réforme de l'Etat et la décentralisation, le projet de métropole d'Aix-Marseille en offrent l'opportunité et en induisent la nécessité.

2/ PACA, une zone très urbanisée et métropolisée

On peut considérer que les métropoles sont les **grandes aires urbaines** (INSEE¹) de plus de 500 000 habitants qui structurent le territoire national. Sur 17, quatre se trouvent en PACA (selon les chiffres de la population de 2008).

Celle d'**Aix-Marseille** compte 1,7 M d'habitants. Elle est la 3^e de France.

Cette aire urbaine d'Aix-Marseille regroupe 89 communes dont 73 dans les Bouches du Rhône et 16 dans le Var. Ses principales villes sont Marseille (850 000 habitants), Aix-en-Provence (142 000 habitants), Aubagne, Istres et Martigues. 49 communes de l'aire urbaine sont des grands pôles urbains et 40 des couronnes des grands pôles. L'aire urbaine s'étend sur une superficie de 3 173 km², soit 50 % de celle des Bouches-du-Rhône et 11 % de celle du Var. Rappelons que le nombre d'habitants du département s'élève à presque 2 millions.

L'aire urbaine de **Nice**, la 7^e au niveau national, comprend 1M d'habitants ; celle de **Toulon**, 13^e, 600 000 ; enfin celle d'**Avignon**, au 16^e rang, s'est fortement accrue depuis 1999 et a dépassé les 500 000 habitants.

Pour autant, comment qualifier une métropole régionale, de rang européen ?

¹ L'aire urbaine est un ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain offrant au moins 1 500 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne péri-urbaine) dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci, soit 792 aires sur le territoire français et 85% de la population.

Forcément importante par sa population, elle est avant tout une place centrale, un lieu décisionnel. Elle concentre des emplois très qualifiés et stratégiques en lien avec ses activités économiques et culturelles ; elle exerce des fonctions organisationnelles sur l'ensemble de la région qu'elle domine et qu'elle irrigue par ses services à forte valeur ajoutée. Elle entretient des relations directes avec d'autres métropoles.

Quelle est de ce point de vue la situation de l'aire urbaine marseillaise ?

3/Marseille, une métropolisation multipolaire

Les oppositions entre les zones urbaines de l'aire métropolitaine marseillaise sont anciennes et perdurent. Fruit de l'évolution économique négative de la ville après la décolonisation (les entreprises se déplaçant en périphérie) et des choix géopolitiques de G. Defferre, maire de 1953 à 1986, la ville centre, Marseille, est une ville en difficulté.

Toutes formes de coopération intercommunale larges se sont avérées impossibles dans les Bouches du Rhône. C'est ainsi que la mondialisation a pu façonner l'aire métropolitaine selon sa seule logique, celle du marché et de la mise en concurrence des territoires. Il apparaît donc, d'un côté une ville-centre marquée par son déclin démographique, son chômage et sa précarité, et de l'autre, le développement de nouveaux pôles métropolitains.

Tel est le résultat de la spécialisation de l'arrière pays marseillais dès les années 60-70 (pétrochimie autour de l'étang de Berre, sidérurgie à Fos, services à Aix-en-Provence, constructions aéronautiques à Marignane et à Istres, industries agro- alimentaires autour de Salon) avec l'appui des pouvoirs publics. Marseille se persuadait alors que toutes ces opérations aboutiraient à un « Grand Marseille », dans la droite ligne du Schéma Directeur de l'Aire Métropolitaine Marseillaise de 1969, centré sur l'industrie. Ce qui n'advient jamais.

Le résultat en est un retard en terme d'aménagement du territoire de cette aire urbaine qui couvre l'essentiel des Bouches du Rhône, une situation bien problématique alors que cet espace comme l'ensemble des régions du Sud connaît une croissance démographique soutenue, fruit de l'héliotropisme et de l'attrait pour les façades maritimes.

Le réseau de transport en commun est archaïque, la thrombose routière perpétuelle et la pollution intense ; les inégalités territoriales et sociales infra métropolitaines sont majeures. C'est à Marseille que les écarts sociaux sont les plus importants, c'est à Marseille que se trouvent la grande majorité des territoires urbains les plus pauvres de France... On ne peut que rester confondu devant l'incapacité des collectivités territoriales, et plus largement, des forces économiques et sociales, mais aussi de l'Etat de porter véritablement un projet commun, et ce quel qu'en soit le thème.

La situation de la ville centre : Marseille

- 44 % des enfants marseillais vivent sous le seuil de pauvreté (fixé en 2012 à 942 € par mois, soit 60 % du revenu médian), contre 24 % au plan national.
- Le revenu fiscal médian par unité de consommation à Marseille (16 128 euros en 2009 contre 18 355 euros en France métropolitaine, selon l'Insee) flirte même avec les 7 000 euros dans le 3^e arrondissement marseillais, le plus pauvre.
- Marseille est aussi la plus inégalitaire des grandes villes de France : en 2007, les 10 % des Marseillais les plus riches déclaraient 14,3 fois plus que les 10 % les plus pauvres.
- En 2006, seuls 24 % des Marseillais avaient un diplôme équivalent ou supérieur au bac, contre 35 % à Lille, 41 % à Lyon et 51 % à Paris.

Les handicaps de l'aire urbaine Aix Marseille au sein des 12 premières métropoles

[P Langevin]

- 3^e pour la population
- 1^e pour la part relative de la population de 15 ans et plus sans aucun diplôme
- 8^e pour l'industrie
- 3^e pour la part des établissements industriels de 0 à 9 salariés
- 11^e pour le taux d'activité des 15-64 ans
- 1^e pour le taux de chômage
- 7^e pour le taux annuel moyen de création d'emplois entre 1999 et 2008
- 10^e pour la part des emplois métropolitains supérieurs
- 11^e pour la part des cadres des fonctions métropolitaines supérieures

- 11^e pour le revenu médian
- 12^e pour le rapport inter-décile : c'est celle où les inégalités de revenus sont les plus élevées

4/ Les blocages des années 2000

En janvier 2000, le Préfet propose un nouveau schéma de coopération intercommunale (dans le cadre de la loi Chevènement) pour l'ensemble du département et officialise ainsi la partition de la métropole en différents pôles intercommunaux, notamment autour de Marseille, d'Aix-en-Provence, d'Aubagne, de Salon, d'Istres et de Martigues.

Ce découpage intercommunal prive MPM, Marseille Provence Métropole, des principaux espaces du développement économique : zone commerciale de Plan de Campagne, zones commerciales et industrielles du pays d'Aubagne et, surtout, de celles de l'étang de Berre et du golfe de Fos qui accueillent la majeure partie des activités liées au port autonome de Marseille. C'est pourquoi la base de la taxe professionnelle par habitant est si variable : 1057 euros à MPM, 2 307 euros à la CPA (Aix) et 4 761 euros pour le SAN (Istres) et 5 120 euros pour la communauté d'agglomération Ouest étang de Berre (Martigues).

Le **plan campus**, annoncé en janvier 2008, a pour objectif de faire émerger en France dix pôles universitaires « d'excellence » de niveau international. Dès l'annonce de cette opération, les universités d'Aix-Marseille, en plein processus de fusion, ont fait part de leur intention de répondre à cet appel à projet. Les 3 universités ont fusionné en 2012 et la candidature d'Aix-Marseille a été retenue. « Pour la première fois tous les acteurs du site d'Aix-Marseille : les universités, les écoles publiques et privées, le rectorat, les EPST, le CROUS, le conseil régional, le conseil général, les municipalités d'Aix et de Marseille, MPM, la CPA et la CCI sont unis dans une ambition commune ». [Douay].

Marseille Provence 2013 pourrait être – aurait pu être ?- un formidable vecteur de coopération et de métropolisation. Mais le projet a ravivé les tensions entre Aix et Marseille. En 2008, Marseille a été officiellement désignée (face à Bordeaux, Lyon et Toulouse) capitale européenne de la culture en 2013. Le projet, conçu dans l'axe de l'Union pour la Méditerranée, axé sur les relations entre l'Europe et les pays de la Méditerranée. « À l'image du plan campus, le succès de la candidature marseillaise doit au rassemblement des principaux leaders politiques et économiques, ainsi que de la société civile. De même que pour le plan campus, les élus se retrouvent emportés par la dynamique des autres acteurs du système [Douay].

5/ Quelles relations entre les différents pôles de la métropole ?

L'essentiel en matière de solidarités, ou plutôt de coopérations efficaces, reste à construire. Y aura-t-il une prise de conscience *a minima* pour avancer l'idée que les retards actuels handicapent l'ensemble de l'aire métropolitaine ?

C'est le cas en matière d'emplois qualifiés, ce marqueur des métropoles. Par exemple, pour l'aire métropolitaine dénommée "Marseille" (mais qui regroupe Marseille, Aix, Aubagne et l'Etang-de-Berre), on comptabilisait, en 2006, 170 000 emplois EFM (Emplois des fonctions métropolitaines)² et, parmi eux, 50 000 cadres CFM (cadre des fonctions métropolitaines)³. Concernant la part des emplois EFM dans l'emploi total, Marseille est 9^e sur les 12 métropoles nationales, Nice 12^e sur 12. Concernant la part des CFM dans l'emploi total, Marseille est 11^e et Nice est 10^e sur 12. Concernant enfin le secteur "conception-recherche", très bon indicateur d'innovation, Marseille est 11^e et Nice est 7^e sur 12.

Si la part de l'emploi des fonctions métropolitaines dans l'emploi total (EFM) est de 27,5 % dans la zone Marseille-Aix-Aubagne-Etang de Berre, elle est de 28 % pour la Communauté Urbaine MPM et de 31 % pour la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix. « Ceci illustre une fois de plus qu'un espace métropolitain qui fonctionne mal entraîne des difficultés sur l'ensemble des territoires » [J. Boulesteix].

Les questions de **logement, de transport, d'équipements culturels** ne peuvent se traiter valablement qu'à l'échelle métropolitaine, qui a une existence de fait. Les politiques d'urbanisme et de logements en particulier ne peuvent se

² L'INSEE distingue parmi les emplois les "Fonctions métropolitaines" que sont la conception-recherche, les prestations intellectuelles, le commerce inter-entreprises, la gestion et les culture-loisirs. **L'emploi des fonctions métropolitaines (EFM)** est la somme des emplois de ces 5 fonctions. **Les cadres des fonctions métropolitaines (CFM)** regroupent les cadres et les chefs d'entreprise de dix salariés et plus dans les activités de ces 5 fonctions

³ id.

traiter au niveau du seul échelon communal.

6/ La métropole, l'Europe et le monde

Plus largement, l'horizon de la métropole d'Aix-Marseille ne peut se limiter à son aménagement interne.

La question du port de Marseille, premier port de France et de Méditerranée, élément clé des échanges au sein du bassin méditerranéen notamment dans ses relations avec l'Afrique, pièce maîtresse de l'Arc latin, est primordiale. Marseille-Fos, port polyvalent, doit aussi pouvoir capter une part importante des échanges en provenance de la partie asiatique, nouveau centre économique du monde, et devenir la porte d'entrée méridionale de l'Europe. C'est pourquoi il doit être relié à l'Europe du Nord, via le fer (fret) et la voie fluviale (à grand gabarit entre le bassin du Rhône et celui du Rhin).

Cet ensemble devrait nous conduire à battre en brèche bien des présupposés de ces dernières années, en particulier la fable de la société post-industrielle. Bien au contraire, l'avenir appartient à l'industrie, une tendance qui doit se renforcer dans le cadre de la transition énergétique et écologique.

7/ 2013 : une nouvelle donne ?

L'actuel gouvernement a choisi en septembre un processus de transformation de l'aire urbaine Aix-Marseille sous l'égide de l'Etat. Un préfet a été chargé du projet de l'agglomération Marseille-Provence, Laurent Théry. L'objectif est de créer une métropole couvrant les 3/4 des Bouches du Rhône.

L'opposition des élus hors Marseille, toutes tendances confondues, a été immédiate.

Les élus des intercommunalités autres que Marseille ont tenu à faire connaître l'opposition au projet porté par l'Etat et MPM. Lors de la conférence métropolitaine du 21 décembre en présence de la Ministre, M. Lebranchu, ceux-ci ont préféré manifester leur opposition au processus dans les rues de Marseille, pratiquant ainsi la politique de la chaise vide, ce qui a d'ailleurs permis à la société civile de s'exprimer assez largement au sein de cette conférence.

Ils ont élaboré un projet qu'ils présentent comme alternatif : une sorte d'intercommunalité des 6 intercommunalités existantes.

Les Echos du 24 décembre précisent : un « Etablissement public opérationnel de Coopération pourrait *“garantir un aménagement durable et solidaire des communes et territoires des Bouches-du-Rhône”*. Intégrant toutes les collectivités territoriales existantes, cet organisme s'occuperait en particulier de l'organisation des transports collectifs métropolitains en prenant à son compte le pilotage d'un *“ schéma de déplacements mutualisé ”*. Il veillerait également à la cohérence du développement économique et à la rédaction des documents d'aménagement pour le territoire. La mise en œuvre de cet outil serait transitoire pour permettre de conduire *« un processus de création d'une structure institutionnelle métropolitaine »* qui serait opérationnelle en 2020 ».

Inversement, un **"manifeste métropolitain"** a été lancé le jeudi 22 novembre 2012 : il est présenté comme une réponse de la "société civile" aux oppositions politiques à la création d'une métropole marseillaise. L'initiative en revient à Jacques Boulesteix et Jean Viard, suivis par la CCI (Jacques Pfister). Ils ont été rejoints par le collectif « Mon entreprise, ma ville » où l'on trouve 3 organisations syndicales (CGC, FO et CFTC) et des organisations patronales et professions libérales.

A la réunion du 21 décembre, l'élection au suffrage universel du conseil métropolitain a été au centre des enjeux.

Bien des propositions ont été faites, mais peu précises, par M. Lebranchu, en clôture de la journée.

Des conseils de territoires pourraient voir le jour, à qui la métropole déléguerait des compétences.

Une instance de préfiguration serait mise en place dès début 2013, pour une application de la métropole au lendemain des élections municipales en 2014.

Cette structure devrait permettre de définir les contours, les responsabilités et le mode de gouvernance de l'établissement qui gèrera les grands dossiers d'aménagement et de développement économique et culturel

La ministre a annoncé revenir à Marseille dès janvier 2013 pour présenter l'avant-projet de loi qui sera discuté en conseil des ministres en mars 2013 pour un débat à l'Assemblée Nationale en juin 2013.

Selon les Echos du 24 décembre, « l'organisation métropolitaine marseillaise voulue par le gouvernement devrait centraliser six grandes compétences parmi lesquelles les transports, l'économie et la recherche. Elle serait organisée en assemblée élue au suffrage universel dans laquelle Marseille ne serait pas majoritaire. L'Etat apporterait ses crédits à ce territoire à travers la planification de contrats de plan tripartite impliquant la région ».

Un processus inscrit dans la loi de la décentralisation

Le projet de loi de nouvelles réformes de l'intercommunalité est en préparation, dans le cadre de la loi de décentralisation qui a pris du retard.

Il est acquis qu'un nouveau statut sera défini pour les métropoles qui ne seront plus identifiées par leur seule population et dont les compétences seraient définies par la loi. Au-delà de leur poids démographique qui ne sera plus encadré, les communautés métropolitaines devront offrir des emplois stratégiques, des activités économiques de haut niveau, de grandes infrastructures de transport, un potentiel élevé en recherche, innovation et enseignement supérieur, une implication internationale, des pôles de compétitivité, des filières porteuses. Elles devront participer au rayonnement du territoire et à son attractivité.

Un statut particulier sera retenu Lyon et Marseille, qualifiées jusqu'à présent d'**eurométropoles**, mais le terme n'a pas été retenu ce 3 janvier au conseil des ministres. On n'en connaît pas, pour l'instant, le contenu exact.

Leurs compétences s'exerceront probablement dans les domaines suivants :

- développement économique et aménagement économique, social et culturel
- aménagement de l'espace métropolitain
- politique de la ville
- gestion de services d'intérêt collectif
- protection et mise en valeur de l'environnement et de politique de cadre de vie

Les relations avec l'Etat, les conseils généraux et régionaux seront arrêtées par des conventions, élaborées lors des conférences territoriales.

Il n'est pas exclu que les futurs conseillers communautaires soient élus au suffrage universel direct. Cette hypothèse pourrait être retenue ici à titre expérimental.

Si les EPCI des territoires des communautés métropolitaines sont peut être appelés à disparaître, les compétences des communes en matière de proximité seront reconnues et probablement élargies : droits des sols, fiscalité propre, pouvoir de police, école et petite enfance, équipements culturels et sportifs, collecte des déchets ménagers notamment.

8/ Quelques observations sur le processus (fin décembre 2012)

L'avenir est industriel, en relation avec la transition écologique et énergétique

Les pays développés se sont fourvoyés dans une impasse en proclamant l'ère post-industrielle. Chacun a aujourd'hui compris que les pays du Sud ne resteraient pas les ateliers du monde destinés à assembler ce que le Nord avait pensé.

Il a été démontré que la politique nationale, avec la redistribution des revenus (par l'impôt, et les aides sociales), la dépense publique (les retraites), les flux de mobilités enfin rééquilibrent le territoire sans aucune mesure avec ce que peuvent produire les politiques territoriales, qu'elles soient décentralisées ou d'origine étatique. C'est ainsi que des régions vivent d'une économie non pas « productive », mais « résidentielle ». C'est notamment le cas des territoires méditerranéens. Cette option ne peut être un choix d'avenir, ni pour la France, ni pour les régions en question. [L. Davezies]

« L'avenir est hyperindustriel, au sens écologique notamment (...) Un avenir où se dessinent toutes sortes de nouvelles combinaisons entre la production de biens matériels, celle des services et celle des idées (...) Le maintien d'une industrie modernisée, et du tissu de services qui l'accompagne, ayant recours à une large gamme de qualifications est décisif pour notre avenir (...) et contrairement aux services, l'industrie ne rapr pas quand des sites ont été abandonnés, des compétences utiles détruites. » [P. Veltz].

L'économie de la connaissance, un concept néolibéral, avance que le moteur principal de la croissance n'est plus l'accumulation du capital physique ou le contrôle des matières premières, mais les idées, les institutions, la population et le capital humain. Comme la mondialisation, cela n'a rien de nouveau : le capitalisme a toujours eu besoin d'externalités pour se développer. Ce qui change aujourd'hui, c'est l'importance de capter ces idées, qui sont des ressources ultramobiles se diffusant rapidement grâce aux nouvelles technologies, afin d'innover et de conquérir de nouveaux marchés. « C'est la révolution des moyens de diffusion et de reproduction qui permet à cette économie des idées de s'émanciper⁴, en prenant une extension gigantesque, et de s'articuler autrement avec l'économie de la rareté

⁴ "Je te donne ma montre, je n'ai plus de montre; je te donne l'heure, j'ai toujours l'heure." Cette formule résume une des vertus de la connaissance: celui qui la dispense ne la perd pas. D'où le défi qu'elle a constitué tant pour les théoriciens de l'économie que pour les entreprises en quête de profit. A moins d'en contraindre la diffusion par la reconnaissance de... droits d'auteur et de propriété intellectuelle. Lesquels sont bousculés à l'heure d'Internet.

(matières premières, énergie...) ». D'où l'importance de la dimension territoriale, où ces idées peuvent se partager, s'enrichir, se développer. Le territoire performant aujourd'hui est celui qui sait capter ces « ressources ultra mobiles, informations, connaissances scientifiques et techniques, personnes hautement qualifiés... » [P. Veltz].

Autant dire qu'il existe des contradictions fortes entre la connaissance et le fonctionnement du capitalisme. Car un territoire, pour capter ces ressources mobiles, devra être attractif, disposer de moyens de transports efficaces, de services publics d'éducation et de santé, d'équipements culturels et sportifs, d'une population qualifiée...

Il reste au mouvement syndical de s'engouffrer dans ces contradictions pour faire valoir la solidarité, le développement des services publics, la qualité de l'emploi, la connaissance et le savoir comme ressources collectives... : ce doit être le chantier social d'aujourd'hui.

L'organisation territoriale française est bien loin d'être optimum. D'abord parce qu'elle est en grande partie dépassée, ne correspondant plus aux nouveaux espaces économiques et sociaux.

Ensuite, parce que la France, bien qu'ayant désormais une organisation très décentralisée en matière de compétences (contrairement à une idée répandue), ne dispose que de pouvoirs locaux faibles notamment parce qu'ils sont fragmentés et en concurrence perpétuelle. C'est ce processus, accompagné d'un affaiblissement du retrait de l'Etat central et territorial qui a conduit à un étalement urbain incontrôlé, aux infrastructures coûteuses, aux inégalités territoriales fortes.

« La France est une cité dont le TGV est le métro » [M. Serres, Temps de crise, 2009]

Est-il possible, souhaitable, de repenser la France avec un réseau métropolitain organisé avec Paris, ou plus exactement un Grand Paris repensé, qui fonctionnerait avec les métropoles organisées en réseau – non concurrentielle, mais complémentaires ; avec un tissu de villes actives relayant les métropoles? [P. Veltz]

ANNEXES

Manifeste métropolitain

Pour une métropole puissante et démocratique, à la mesure de notre avenir.

Nous, habitants et acteurs de la métropole en construction Aix-Marseille-Aubagne-Étang de Berre, appelons aujourd'hui l'ensemble des responsables de notre territoire à se mobiliser. Quelles que soient nos convictions politiques, il y a, maintenant, une opportunité à saisir. Ne la laissons pas échapper.

L'enjeu ce n'est pas de rattraper l'erreur des années soixante quand Marseille refusa la métropole alors proposée, l'enjeu ce n'est même pas de créer un système plus performant que les six EPCI actuels, **l'enjeu c'est la jeunesse et l'avenir de notre territoire**. Il manque ici des dizaines de milliers d'emplois pour les jeunes, il manque pour eux des transports rapides, des logements, des possibilités de faire du sport, de se cultiver, de se former...

Partout dans le monde, en particulier chez nos voisins, Lyon, Barcelone et Gênes, de bons systèmes métropolitains accélèrent la mobilité, l'innovation, le développement et la création d'emplois. Partout les universités, les entreprises, les acteurs culturels et sociaux, les syndicats, trouvent des interlocuteurs à leur échelle. Partout les acteurs mondiaux ont un interlocuteur unique pour négocier leurs projets. Partout, sauf ici !

Mais partout aussi, **la naissance de cet acteur puissant, stratégique, permet de rendre du pouvoir aux communes**. La commune est notre base démocratique, le socle du pacte républicain. Chacune incarne un territoire et une culture, des lieux et des liens. Une métropole de plus de quatre-vingt communes ne devra, et ne pourra, pour l'essentiel, s'occuper que de la stratégie et des projets structurants pour l'avenir. La proximité, le débat public, l'école, les loisirs, la propreté, la vie culturelle, doivent rester communaux. Voire se lier par bassin de vie.

La métropole doit permettre de **faire émerger une culture démocratique renouvelée, tournée vers l'avenir**, le vivre ensemble, l'économie résidentielle et productive, la recherche, la culture, l'éducation et l'innovation. Notre atout c'est la diversité des lieux, des traditions et des cultures. C'est vrai en chaque commune et entre les communes.

Notre atout c'est un ensemble de territoires exceptionnels, connus dans le monde entier, avec des espaces marins et naturels particulièrement remarquables. Le développement durable ne doit pas ici être un vain mot, il doit être au cœur de notre projet de renouvellement économique et le lien à construire entre le Parc National des calanques, la Sainte Victoire, la vallée de Durance, le Garlaban et l'Étang de Berre.

Il va falloir **penser globalement et agir localement**. Penser enfin la mobilité partout, le commerce aux bons endroits, le port dans ses différents bassins, les équipements culturels à leurs bonnes échelles, une politique coordonnée de développement du logement, du sport, des loisirs, de l'éducation et de la santé. Il faut que cesse la relégation de certains quartiers, que se réduisent les écarts entre riches et pauvres porteurs de souffrances et de tensions.

Mais il faut aussi **penser cette métropole puissante comme un acteur euro-méditerranéen**. Nous voulons offrir à la France et à l'Europe une force pour agir vers le sud et le monde, mais aussi, à la Méditerranée, un partenaire vers le nord.

Alors nous signons aujourd'hui pour appeler le monde politique, local comme national, à créer ici cette métropole unique, fédérative de nos diversités, concentrée sur l'essentiel du vivre ensemble et du développement, forte de la richesse de nos communes et de nos traditions multiples.

Novembre 2012

<http://manifestemetropolitain.fr/blog/>

Éléments bibliographiques

Des ouvrages ouvrant des perspectives sur les territoires

Laurent Davezies, La République et ses territoires, La République des idées, Seuil, 2008

Laurent Davezies, La crise qui vient, La nouvelle fracture territoriale ? La République des idées, Seuil, 2012

Pierre Veltz, Paris, France, Monde. Repenser l'économie par le territoire, L'Aube, 2012

L Thomas Paris et Pierre Veltz (dir.), L'économie de la connaissance et ses territoires, , Hermann, 2010.

Sur la métropolisation

Une intéressante prospective sur les métropoles

Les systèmes métropolitains français à l'horizon 2040, **Gilles Pinson**, in Futuribles, juillet août 2012.

Une présentation conséquente de la problématique des métropoles :

P. Langevin : <http://manifestemetropolitain.fr/blog/?p=58>

Nicolas Douay, « L'émergence des politiques métropolitaines marseillaises : entre conflits et apprentissages », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Aménagement, Urbanisme, article 459, mis en ligne le 25 mai 2009, consulté le 29 décembre 2012.

<http://cybergeo.revues.org/22347>

Les sites des conseils de développement

Marseille

<http://www.marseille-provence.com/conseil-de-developpement/conseil-de-developpement-travaux-publications.html>

Aix

<http://conseil-developpement.agglo-paysdaix.fr>

Aubagne

<http://conseildedev.paysdaubagne.fr>

Le Blog de Jacques Boulesteix (président du Conseil de Développement de Marseille-Provence -Métropole).

<http://boulesteix.blog.lemonde.fr>

ACADIE (*Coopérative conseil en matière de politiques publiques, à qui la Région PACA a fait appel dans la 2^e phase d'actualisation du SRAADT ; le site contient les travaux et les publications de ses membres*).

<http://www.acadie-reflex.org/>

RÉGION PACA : son site sur le SRADDT, en cours d'élaboration

<http://2030.regionpaca.fr/index.php/site/accueil>

Sur l'économie résidentielle en paca

Conseil régional paca, Etude prospective sur l'avenir de l'économie résidentielle en paca, 2011, L Davezies, Martin Vanier, Ingrid Meunier

<http://www.cresspaca.org/upload/contenu/services/actus/RapportFinalEconomieResidentielle.pdf>

AGAM – Agence d'urbanisme de l'agglomération de Marseille (*de très nombreuses études et ressources statistiques*) : <http://www.agam.org>

Se reporter en particulier à (Etude de Laurent Davezies)

http://www.agam.org/fileadmin/ressources/agam.org/etudes/ECONOMIE/Observatoire_emploi/pdf/2011-043.pdf

Déplacements

<http://www.agam.org/fr/publications/autres-publications/publications/serie-focus-sur-les-deplacements-metropolitains.html>

Politique de la ville

<http://www.agam.org/fr/etudes/cohesion-sociale/cucs.html>

Economie

<http://www.agam.org/fr/etudes/economie/developpement-et-strategie-economique.html>

Déplacements

<http://www.agam.org/fr/etudes/deplacements/observatoire-des-deplacements.html>

Partie très riche en statistiques : volet ressources et données

AUPA - agence d'urbanisme d'Aix

<http://www.aupa.fr>

[Déplacements](#)

Nouveau zonage en aires urbaines 2010 : Avignon s'étend fortement, *Christophe Barret, Damien Dotta, Sébastien Novella, Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur*

http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=5&ref_id=17890